



الإتحاد العام لمقاولات المغرب  
+٠E٠+٠C٠+٠٢+I+C٠O٠I+Σ٢ΣIIIC٢OΣΘ  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

# Commission e-entreprise de la CGEM : le pari de la labellisation des sites e-commerce

**Mehdi KETTANI**

Vice-président de la Commission

R&D, e-entreprise et relation avec l'Université

7 mars 2013



**Partie 1:** Présentation du plan d'actions de la Commission

**Partie 2:** Présentation du Label e-thiq@ de la CGEM pour le commerce électronique

## Commission Recherche et développement, e-entreprise et relation avec l'Université

1. **Promotion du Maroc en tant que destination d'excellence en matière de R&D, d'éducation et des nouvelles technologies.**
2. **Construire une relation fluide, pérenne et de proximité avec les universités.**
3. **Développer et accompagner les start-up innovantes en matière de TIC en tant que locomotive de croissance.**
4. **Accompagner le développement du e-commerce et la promotion de la démarche de labellisation des sites marchands.**



## Volet promotion R&D et innovation :

- Organisations de rencontres les différentes parties prenantes intervenant dans la recherche.
- Animation de modules d'entrepreneuriat au profit d'étudiants : Formation et accompagnement.
- Développement du site des stages: extension des fonctionnalités vers les stages de recherche et longue durée
- Promotion et communication autour des programmes de financement existants.
- Enquête d'évaluation des besoins en matière de formation et recherche des entreprises.

## Volet développement des start-up innovantes:

- Promotion de l'offre ERP à moindre coût pour PME: solution SI pour e-RH, e-finance,
- Promotion de la structuration des PME par l'automatisation des processus et une gouvernance SI efficace. ....
- Organisation de rencontres sur les thématiques des TIC en partenariat avec APEBI, AUSIM, ASTEC, ...
- Proposition d'un cadre juridique et des incitations fiscales.

## Volet Développement et promotion du label e-thiq@

- Promotion et communication auprès du grand public et des entreprises
- Participation au développement du secteur
- Organisation de rencontres

# Plan d'actions 2013-2015

La Commission Recherche et développement, e-entreprise et relation avec l'Université de la CGEM a formulé des recommandations pour valoriser la R&D et promouvoir l'Innovation au Maroc, à savoir :

1. **Asseoir une gouvernance Public-Privé** relative au Système Nationale de Recherche et d'Innovation;
2. **Faciliter l'accès des PME au financement** et favoriser l'émergence du capital-risque;
3. Avancer rapidement dans l'élaboration du '**Small Business Act Marocain**' un des chantiers du Comité National de l'Environnement des Affaires;
4. **Mettre en place des mesures incitatives fiscales** :
  - Crédit d'Impôt Recherche,
  - Exonérer l'IS sur les dépenses R&D engagées par les entreprises qui externalisent leurs travaux de recherche dans le cadre d'une collaboration avec les structures publiques de recherche et d'innovation ;
  - Exonérer l'IR sur les salaires perçus par les doctorants réalisant une thèse dans le cadre d'un contrat de recherche en entreprise pour une durée de 2 ans.
5. Mettre en place un **statut spécifique à la Jeune Entreprise Innovante** ;
6. **Développer des synergies entre les Grandes Entreprises et les PME** par le biais de la diffusion des bonnes pratiques et du transfert de technologie;
7. **Développer des liens forts entre les universités et les entreprises** à travers la création des Fondations d'Université, des

# Label e-thiq@ de la CGEM



## MAROC NUMERIC 2013

### 4 axes stratégiques

### 2 Mesures d'accompagnement

La confiance numérique

le "capital humain"

#### Ambition

–Instaurer les conditions pour susciter la confiance des citoyens et des entreprises en l'économie numérique

#### Initiative 3 :

- Promouvoir et sensibiliser les acteurs de la société à la sécurité des systèmes d'information

#### Action 53.

Définir une charte des sites marchands

Label e-thiq@ de la CGEM pour le commerce électronique

## Objectifs

- Gage de conformité de l'entreprise à des règles bien définies répondant à la réglementation;
- Donner une visibilité forte aux consommateurs quant aux sérieux et l'engagement de l'entreprise à respecter les fondamentaux essentiels du e-commerce;
- Démarquer, sur l'ensemble du marché, les entreprises qui s'investissent dans une logique continue de qualité et de respects des règles éthiques qui régissent le commerce électronique.

## Le code de conduite du label est composé des règles suivantes :

1. Responsabilité, transparence et éthique
2. Informations relatives à l'identification du professionnel
3. Respect du droit du consommateur
4. Description des produits et des prestations de services
5. Réalisation de la transaction
6. Conditions de retour, de garantie et de réclamation
7. Confidentialité des données personnelles
8. Sécurité de la transaction
9. Respect de la loi relative à la communication audiovisuelle
10. Qualité de service technique
11. Amélioration continue

## Gestion et Suivi du Label :

Mis en place en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, des comités ont été définis pour suivre la mise en œuvre et la gestion du Label e-thiq@ pour le commerce électronique :

- Comité de pilotage**
- Commission de veille**
- Commission d'attribution**

## Comité de pilotage

### Constitué de :

- CGEM
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

### Principales missions :

- Superviser l'exécution des différentes phases de l'action de Labellisation ;
- Statuer sur les mesures à prendre en cas de changement dans les objectifs initiaux du Label;
- Arbitrer les options majeures et résoudre les points de blocage.

## Commission d'attribution

### Constituée des membres suivants :

- CGEM
- MCINT
- APEBI
- Fédération Nationale des Associations des Consommateurs

### Principales missions :

- Examiner le dossier de l'entreprise postulant pour le Label e-thiq@, en particulier le rapport d'évaluation réalisé par le tiers-expert au compte de l'entreprise concernée ;
- Donner son avis à la CGEM concernant l'attribution, la suspension ou la révocation d'un Label ;
- Intervenir, à la demande de l'entreprise postulant au Label, en cas de désaccord entre l'entreprise et le tiers-expert sur les conclusions ou les recommandations du rapport d'évaluation.

## Commission VEILLE

### Constituée des membres suivants :

- CGEM
- MCINT
- APEBI
- BARID AL MAGHRIB
- CMI (Centre Monétique Interbancaire)
- MTC (Maroc Télécommerce)
- Invités: représentants des consommateurs, Organismes publics et privés

### Principales missions :

- **Contribuer de manière significative à l'amélioration de l'intégrité, de la fiabilité et de l'efficacité du processus de Labellisation en apportant les modifications nécessaires aux annexes de cette Convention après validation du Comité de pilotage;**
- Produire de manière périodique, méthodique et proactive des recommandations argumentées sur toutes les étapes du cycle de Labellisation.

## Eligibilité et durée

### Eligibilité:

- Entreprises ayant un site Internet de vente de produits ou de services.
- Sites commerciaux identifiés ainsi que les sites commerciaux associés ou liés, eux-mêmes identifiés comme participant à la réalisation de l'acte d'achat, quelle que soit leur localisation géographique.
- Les sites marchands peuvent s'adresser à des consommateurs marocains ou étrangers.

**Il n'est pas obligatoire que le site propose un système de paiement en ligne.**

### Durée du Label

- Le Label e-thiq@ est délivré pour une durée de 3 ans.

## Démarche de labellisation

### Les Etapes à suivre:

#### 1. Demande de Labellisation:

- L'entreprise souhaitant postuler au Label adresse une demande à La CGEM. modèle téléchargeable sur le site: [www.cgem.ma](http://www.cgem.ma)

#### 2. Evaluation de la conformité des entreprises aux règles du Label.

- L'évaluation est réalisée par un des tiers experts accrédités par La CGEM. (6 tiers experts accrédités)

#### 3. Etude du dossiers par la commission d'attribution

- La commission d'attribution examine le rapport d'évaluation réalisé par le tiers-expert pour le compte de l'entreprise concernée ; donne son avis concernant l'attribution, la suspension ou la révocation d'un Label ;

#### 4. Après obtention , l'évaluation de maintien

- L'évaluation de maintien est prévue au terme de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année d'obtention du Label.

## Communication

L'attribution du Label donne systématique lieu à une information publique de la CGEM:

- **Sur les supports de communication de la CGEM et lors de séminaires**
- **Annonce presse**
- Faire connaître le Label auprès du grand public et des professionnels.
- Organisation de séminaires, conférences, participation à des salons pour la promotion du Label e-thiq@

### Plusieurs campagnes de communication sont prévues:

- Avril- Mai 2013 (Premières entreprises labellisées)
- Octobre-Novembre 2013 (Deuxième pool d'entreprises labellisées)

Toute entreprise labellisée peut communiquer,  
à sa discrétion, sur l'événement de labellisation



الإتحاد العام لمقاولات المغرب  
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Merci pour votre attention